

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 071-217104686-20230630-034_2023-DE



SEANCE ordinaire du 30 juin 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 23/06/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Benjamin LEDOUX, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS
M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY
Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Patrice LARONZE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 034_2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : réfection des porches de l'église

Il reste un dispositif d'aide dont le plafond de dépenses éligibles est de 10 000 €.

Le devis de la SAS Nouvelle Nectoux ayant un montant HT de 19 560,13 €, nous pouvons déposer une demande de subvention auprès du Département « Gestionnaire du Patrimoine Culturel ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention pour la réfection des 2 porches de l'église.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND